|  |  |
| --- | --- |
|  | Agence fédérale des médicaments et des produits de santéFederaal agentschap voor geneesmiddelen en gezondheidsproductenEurostation II – Place Victor Hortaplein 40/401060 Brussel-Bruxelles  |

Management Support

|  |
| --- |
| **COMITÉ DE TRANSPARENCE 79 – PROCÈS-VERBAL** **27.02.2019 – 8E363** |

**1. Approbation de l’ordre du jour**

L'aperçu des dossiers de législation qui peuvent éventuellement encore être finalisés pendant la législature actuelle est prévu comme point divers.

# *L’ordre du jour est approuvé.*

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30.01.2019**

# *Le rapport de la réunion du 30 janvier 2019 est approuvé.*

**3. CLÔTURE DES COMPTES 2018 : résultat définitif**

L’AFMPS présente les slides que les membres n'avaient pas encore reçus.

Il y a un excédent significatif, qui ira aux secteurs et au Trésor via les mécanismes variables.

À la lumière de la logique du fee-for-service, un membre passe à côté du temps consacré par les collaborateurs aux divers articles budgétaires/outputs : celui-ci reste-t-il constant ? L'AFMPS se renseignera à ce sujet lors d'un prochain comité.

**4. plan opérationnel 2019**

L’AFMPS indique que, par rapport à la version du plan opérationnel qui a été soumise lors de la réunion précédente, seul l'objectif en matière d'OTC switch a été ajouté (ligne 39).

La présidente fait un appel chaleureux à l'AFMPS pour lancer dès que possible les groupes de travail pour les objectifs de législation, même si la date limite n'est que le T4.

La présidente conclut avec la constatation que le plan est de nouveau très ambitieux. L'exécution de celui-ci devra dès lors être suivie de près.

**5. Financement croisé**

L'AFMPS n'est pas encore totalement prête avec l'exercice pour déterminer quels secteurs contribuent dans quelle mesure au financement des activités au profit d'autres secteurs, mais a toutefois déjà élaboré une méthodologie. Celle-ci est présentée.

Le président considère l'exercice proposé comme un bel exemple de transparence.

**6. passage au paiement après facturation**

Dans le passé, les paiements arrivaient à l'AFMPS, ou étaient pris à partir des provisions, sans que l'agence ne sache dans chaque cas précisément à quoi était destiné le paiement. Afin d'accroître la transparence, une transition progressive a maintenant lieu vers le paiement après facturation (à chaque fois avec indication d'une communication structurée).

L’AFMPS a repris sur plusieurs slides, pour chacune des contributions et rétributions, le *high-level-timing* pour la transition.

L’AFMPS considère cela comme un exemple de gain d'efficacité. Les membres approuvent cela et sont partisan d'un paiement après facturation.

**7. implémentation des recommandations de Deloitte : état d'avancement**

L’AFMPS donne une brève explication concernant la structure du document que les membres ont reçu préalablement à la réunion.

La présidente demande d'obtenir régulièrement une mise à jour de l'implémentation des actions d'amélioration proposées par Deloitte.

**8. mise à jour redesign**

L’AFMPS donne une brève mise à jour concernant le Redesign des administrations de santé.

**9. divers**

Un document avec l'état d'avancement des dossiers législatifs qui peuvent éventuellement encore être finalisés en affaires courantes, est distribué.

La présidente demande à l'AFMPS de recevoir une mise à jour du document à chaque prochaine réunion.